

Délibération n°2019-06-04

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.8

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Schéma directeur d'alimentation en eau potable : lancement de la consultation

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	8
Votants	82

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Nathalie Peyrat est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Marine Belle	à	Christophe Arffeuillère	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Jean-Paul Bourre	à	Marie-Hélène Pommier	Éric Cheminade	à	Nathalie Delcouderc-Juillard
Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon	Daniel Mazière	à	Claude Bauvy
Dominique Miermont	à	Francis Roques	Jerôme Valade	à	Jean Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**


Robert Bredèche (Bernadette Delpech) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Geneviève Disdero (Gilles Benezy) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Gilles Chazal ; Daniel Couderc ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Bernard Maupomé ; David Poigneau ; Sylvie Prabonneau ; Valérie Serrurier ; Geneviève Serve ; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2019-06-04



Envoyé en préfecture le 19/12/2019
 Reçu en préfecture le 19/12/2019
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20191212-20190604-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-4-1,

Le président rappelle que Haute-Corrèze Communauté a décidé de s'engager dans une étude de diagnostic des installations de production et de distribution d'eau aboutissant à l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Concernant l'alimentation en eau potable, la communauté de communes compte sur son territoire :

- 33 PRPDE (Personne Responsable de la Production et Distribution de l'Eau) communales :

Alleyrat	Maussac	St-Fréjoux
Ambrugeat	Mestes	St-Germain-Lavolps
Bellechassagne	Meymac	St-Merd-les-Oussines
Bort-les-Orgues	Millevaches	St-Pardoux-le-Vieux
Bugeat	Palisse	St-Rémy
Chavanac	Pérols-sur-Vézère	St-Setiers
Chaveroche	Peyrelevade	St-Sulpice-les-bois
Combressol	Confolent-Port-Dieu	Sornac
Davignac	St-Angel	Soursac
Féniérs	St-Etienne-aux-Clos	Ussel
Lamazière-Basse	St-Exupery-les-Roches	Valiergues

- 7 PRPDE intercommunales :

Désignation du PRPDE	Nbre de communes	Communes
Syndicat de la Diège	11	Aix ; Couffy-sur-Sarsonne ; Courteix ; Eygurande ; Feyt ; Lamazière-Haute ; Laroche-près-Feyt ; Lignareix ; Merlines ; Monestier-Merlines ; St-Pardoux-le-Neuf
SIAEP Clidane-Chavanon	2	Feyt ; Monestier-Merlines
SIAEP du canton de Bort les orgues	8	Bort-les-Orgues ; Margerides ; Monestier-Port-Dieu ; St-Bonnet-près-Bort ; St-Victour ; Sarroux-Saint-Julien ; Thalamy ; Veyrières
SIVOM du Riffaud	10	Chirac-Bellevue ; Latronche ; Liginiaac ; Neuvic ; Roche-le-Peyroux ; St-Etienne-la-Geneste ; St-Hilaire-Luc ; St-Pantaléon-de-Lapleau ; Ste-Marie-Lapanouze ; Sérandon
SIAEPA de la Région de Crocq	10	Beissat ; Clairavaux ; La Courtine ; Le Mas d'Artiges ; Magnat-l'Etrange ; Malleret ; Poussanges ; St-Martial-le-Vieux ; St-Merd-la-Breuille ; St-Oradoux-de-Chirouze
SIAEP de la Rozeille	3	Beissat ; Magnat-l'Etrange ; Poussanges
SIAEP de la Hte Vallée de la Creuse	1	Clairavaux

Délibération n°2019-06-04



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le



ID : 019-200066744-20191212-20190604-DE

Les syndicats creusois (SIAEPA de la Région de Crocq, SIAEP de la Rozeille, SIAEP de la Haute-Vallée de la Creuse) sont déjà engagés dans une étude départementale de schéma directeur d'alimentation en eau potable. Ils ne sont pas intégrés à la présente étude.

De même, le Syndicat de Clidane-Chavanon intervient sur une partie des communes de Feyt et Monestier-Merlines, il ne sera pas intégré à la présente étude.

L'étude diagnostic des installations de production et de distribution d'eau potable et l'établissement du schéma directeur AEP de la communauté de communes comprendra 3 phases :

- 1^{ère} phase : Etat des lieux : recueil, analyse et synthèse des données ;
- 2^{ème} phase : Proposition de scénarios de restructuration et d'optimisation ;
- 3^{ème} phase : Programme opérationnel.

Les objectifs de la phase 1 sont :

- d'avoir une parfaite connaissance des infrastructures et du fonctionnement de l'ensemble du système de l'alimentation en eau potable ;
- de connaître l'historique et l'organisation des Unités de Gestion ;
- d'analyser le fonctionnement des infrastructures existantes, leurs modalités de gestion et service ;
- de déterminer les carences (structurelles, réglementaires, de fonctionnement, de gestion, environnementales, en matière de sécurité) ;
- d'apporter les éléments nécessaires à joindre au dossier réglementaire permettant la mise en conformité éventuelle des captages existants et l'obtention d'autorisation de distribution et de traitement.

Les objectifs de la phase 2 sont :

- d'apporter des solutions techniques permettant de sécuriser l'approvisionnement en eau tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif ;
- d'apporter des solutions techniques permettant d'améliorer l'exploitation et la gestion des services d'eau potable ;
- de proposer, comparer et chiffrer les scénarios répondant aux besoins et insuffisances actuels et futurs ;
- de valider et confirmer le scénario préférentiel répondant aux objectifs et à la capacité financière du maître d'ouvrage.

Les objectifs de la phase 3 sont :

- de développer et détailler le scénario obtenu ;
- de proposer un programme opérationnel d'actions structurées et hiérarchisées par ordre de priorité ;
- de déterminer les modalités et les coûts de mise en œuvre de ce programme.

Calendrier prévisionnel :

- **1^{ère} phase : 24 mois ;**
- **2^{ème} phase : 8 mois ;**
- **3^{ème} phase : 4 mois.**

Délibération n°2019-06-04



Envoyé en préfecture le 19/12/2019	
Reçu en préfecture le 19/12/2019	
Affiché le	
ID : 019-200066744-20191212-20190604-DE	

Financement de l'Etude :

- Cartographie :
 - 70% des agences de l'Eau – Adour Garonne et Loire-Bretagne ;
 - 10% des départements de la Corrèze et de la Creuse ;
 - 20% à la charge des collectivités compétentes.
- Etude :
 - 70% des agences de l'Eau – Adour Garonne et Loire-Bretagne ;
 - 10% des départements de la Corrèze et de la Creuse ;
 - 20% à la charge des collectivités compétentes.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la réalisation d'une étude « schéma directeur » sur les collectivités précitées afin de disposer d'un état des lieux complet sur les systèmes d'alimentation en eau potable sur la Haute-Corrèze, préalable indispensable pour toutes actions à mener sur les réseaux ;
- **AUTORISE** le Président à préparer, passer et exécuter le marché public de prestations intellectuelles portant sur cette étude ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le concours financier des Départements de la Corrèze et de la Creuse et des 2 Agences de l'Eau (Adour Garonne & Loire-Bretagne) ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondant à cette étude au budget ;
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes démarches relatives à cette étude et à signer tous documents s'y rapportant ainsi que les marchés à intervenir.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2019

Le président,
Pierre Chevalier

